



Nouvelle procédure simplifiée
dans le cadre de l'ouverture
d'une adhésion

à 100€

au contrat collectif d'assurance vie
multisupport Afer



La procédure simplifiée



Dans le cadre du projet de croissance du nombre d'adhérents de l'Afer en 2018, le GIE Afer met à votre disposition une nouvelle procédure d'adhésion simplifiée accompagnée d'un nouveau **Bulletin d'Adhésion** dédié pour une ouverture d'adhésion à **100 €**.

L'offre :

- Frais sur versement → 0 % pour le versement initial, (pas de commissionnement sur le versement initial) ;
- les droits d'entrée à l'association (20 €) sont offerts ;
- frais contractuels pour les versements suivants ;
- pas de cumul possible avec l'opération de parrainage ;
- offre limitée dans le temps : fin au 31/12/2018 ;
- possibilité pour les adhérents de réaliser cette adhésion à distance.

Périmètre d'adhésion :

- Adhérent résident en France uniquement et acceptant l'application de la désignation bénéficiaire type proposée sur le Bulletin d'Adhésion.

Les adhésions pour les mineurs :

- Les adhésions doivent être réalisées avec la signature des deux représentants légaux.
- Pièces d'Identité obligatoires des deux représentants légaux, en cours de validité.

Tous les autres prospects doivent remplir le Bulletin d'Adhésion classique.



Les informations et documents



Pour le futur adhérent :

- Versement initial de 100 € uniquement.
- Adhésion simple et standard, sans dérogation.

Pour toute opération ultérieure, les règles habituelles s'appliquent. La mise en place de prélèvements automatiques et d'options financières pourront être faite ultérieurement grâce aux formulaires dédiés.

Les documents précontractuels et contractuels :

- le Contrat Collectif (disponible en format PDF sur l'Espace Conseiller) ;
- notice partie 1 et partie 2 (disponible en format papier ou en format PDF sur l'Espace Conseiller) ;
- le Document d'Informations Clés (disponible en format PDF sur l'Espace Conseiller) ;
- les Documents d'Informations Spécifiques (disponibles en format PDF sur l'Espace Conseiller).

Documents à envoyer au GIE Afer :

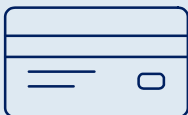
- Le Bulletin d'Adhésion Simplifié ;
- le chèque de 100 € établi à l'ordre du GIE Afer ;
- la photocopie de la (ou les) pièce(s) d'identité.



Pièces à joindre



| Majeurs | Mineurs | En vente à distance |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pièce d'Identité (Carte Nationale d'Identité ou passeport ou carte de séjour), en cours de validité ; ➤ chèque de <u>100 €</u> à son nom, tiré sur un établissement bancaire français, et à l'ordre du GIE Afer. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pièce d'Identité des <u>deux</u> représentants légaux, en cours de validité ; ➤ chèque de <u>100 €</u> payé par les représentants légaux, tiré sur un établissement bancaire français, et à l'ordre du GIE Afer. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pièce d'identité, en cours de validité ; ➤ chèque de <u>100 €</u> au nom et à <u>l'adresse de l'adhérent</u> ; ➤ Si le chèque n'est pas à la bonne adresse : <u>justificatif de domicile</u>. |





Bulletin d'Adhésion simplifié

- Versement initial : 100 € obligatoire ;
- pièce d'identité jointe ;
- pas de tiers payeur ;
- adhésion pas possible pour les PPE ;
- pour un mineur : signature des 2 représentants légaux avec les 2 pièces d'identité ;
- résident français, adresse fiscale = adresse postale ;
- 1^{er} versement investi dans le Fonds Garanti en euros ;
- désignation bénéficiaire type proposée sur le Bulletin d'Adhésion (modifiable ultérieurement) ;
- pas de procuration ;
- prélèvements automatiques options financières : à mettre en place ultérieurement par formulaire dédié.



Bulletin d'Adhésion classique

- Versement initial : au choix de l'adhérent ;
- pièce d'identité jointe ;
- payeur : adhérent ou tiers payeur autorisé ;
- pour un mineur : processus dérogatoire possible si un seul représentant légal présent ;
- résident français, adresse postale et fiscale pouvant être différentes ;
- résident français pouvant avoir des obligations à des fins fiscales dans d'autres pays ou être citoyen US ou soumis à des obligations fiscales US ;
- répartition du versement : libre ;
- désignation bénéficiaire personnalisable ;
- options financières possibles, prélèvements automatiques possibles.

